

BULLETIN INTERNE DE LIAISON DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES ELUS LOCAUX DU TARN



Editorial

Une nouvelle maquette pour l'Elu Tarnais.

L'«Elu Tarnais» est né il y a onze ans et depuis ce premier numéro, il exerce toujours la double mission d'information et de liaison entre les élus qui lui avait été fixée en avril 1992.

En dix ans, dans le domaine de l'information, les choses ont bien changé. Hier, on recherchait une information plutôt rare, aujourd'hui, toutes les communes, petites et grandes, sont submergées d'informations. Le problème pour les élus, c'est d'en faire le tri, d'en préciser l'intérêt, la pertinence pour la commune.

Pour mieux vous aider à sélectionner les informations utiles, nous travaillons avec les communes du groupe de pilotage, à la mise à disposition numérique des banques de données de l'association.

Pour améliorer la lisibilité de notre bulletin, le Conseil d'Administration de l'Association a retenu une nouvelle maquette sur trois colonnes, qui comprend la possibilité d'un encart photographique et une pagination faisant appel aux techniques graphiques. Ces changements sont destinés à mettre rapidement en évidence l'essentiel de l'information et doivent vous permettre une lecture de l'« Elu Tarnais » plus facile.

Un numéro spécial éternelle cette nouvelle maquette. Ce numéro présente l'essentiel du compte-rendu du Conseil d'Administration du 28 avril 2003, en particulier vous y trouverez les synthèses des travaux réalisés par les différentes commissions qui organisent la vie de l'association.

Enfin pour terminer, je peux reprendre mot pour mot, la conclusion du premier éditorial que je formulais, il y a onze ans : «N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, ou critiques : vous donnerez ainsi à l'«Elu Tarnais» les meilleures chances de réussite ! ».

Jean-Marc PASTOR,
Sénateur du Tarn



La «maison des communes» regroupe le CDG, le CAUE, le syndicat Trifyl, l'association des maires et des élus locaux du Tarn

Conseil d'Administration du 28 avril 2003

Ce Conseil d'Administration initie une démarche d'information sur des thèmes d'actualité.

Les O.G.M. : Organismes Génétiquement Modifiés.

«Entre craintes et espoir : une très grande prudence s'impose».

Le choix pour ou contre les O.G.M. n'a pas été tranché dans les années 1993 à 1996. Cette technique ayant évolué depuis lors, elle se trouve aujourd'hui présente à bien des niveaux.

Il est donc urgent de se dévoiler la face en s'imposant le débat et la transparence de manière à encadrer certaines de ces avancées et à stopper les dérives.

Le Président Jean-Marc PASTOR, en charge au Sénat de cette délicate question, a exposé une synthèse de son rapport, dans le double but d'une part de sensibiliser les élus et mieux leur faire comprendre ce qu'est un O.G.M., d'autre part de leur faire mesurer les enjeux de leur utilisation, d'un point de vue économique mais également bioéthique (avec les conséquences de l'appropriation du « vivant » sur l'homme).

Repérer un gène dans une espèce vivante animale ou végétale, et le transplanter, soit dans la même espèce, soit dans une espèce différente voilà qui revient à obtenir un organisme génétiquement modifié. Pour qui, pour quoi ?

La France et l'Europe observent une certaine réticence à l'égard de ce processus, sur lequel des chercheurs français travaillent depuis de nombreuses années, en raison de la difficulté à conclure sur la réalité scientifique du risque éventuel.

Parce que l'utilisation des produits O.G.M. est déjà une réalité à l'échelle mondiale dans les secteurs agroalimentaire et pharmaceutique, le défaut de transparence alimente en outre le septicisme, voire l'hostilité.

Mieux faire connaître le processus et ses enjeux constitue d'autant plus une priorité aujourd'hui que d'autres pays, et

notamment les Etats-Unis, vont très loin dans la démarche et trop rapidement. En privilégiant la dimension économique les Etats-Unis sont en passe d'inonder le monde.

En effet, depuis la mise en place en 1999 d'un moratoire Européen instaurant une période de veille, plus de 180 brevets ont été déposés par les firmes américaines ; à ce jour la France en possède 4.

Ce moratoire prend fin à l'automne 2003 et le Parlement devra se prononcer en tenant compte de ce constat.

La France et l'Europe doivent se préparer à ce débat universel en élaborant une loi d'ensemble de façon à maîtriser l'évolution des O.G.M. et ainsi contrôler toutes ses applications, en n'omettant pas de condamner celles qui transgressent les règles éthiques que nous aurons alors définies.

Si la thérapie génique semble être mieux admise et si la recherche est nécessaire, il n'en est pas forcément de même pour tous les autres secteurs qui entraînent des interrogations ; interrogations qui doivent nous conduire à une régulation effective de leur développement et à une interdiction pour ceux présentant des risques majeurs.

C'est pourquoi, avec le souci d'un consensus d'étape, le Sénateur Pastor a formulé onze propositions afin qu'une régulation intervienne. Une loi fondatrice sur les biotechnologies est dès lors nécessaire pour établir les garde-fous éthiques indispensables, et maîtriser une innovation qui touche à la place de l'homme sur terre et au devenir même de notre humanité.

Vide-greniers

Le 21 décembre 2001, Mr le Préfet du Tarn a pris un arrêté réglementant les ventes au déballage de type «vide-greniers» et assimilés dans le cadre de la lutte contre les pratiques para-commerciales.

Nous vous invitons avec urgence à vous mettre en relation avec l'association des maires.

Caisse Solidarité Inondations

Le montant des donations des communes est de 37.105,74 euros au 31/12/02.

Projet de répartition par tiers aux 3 départements touchés : Hérault, Gard et Vaucluse par l'intermédiaire de leur Association d'élus.

Les Conseillers Municipaux en charge des questions de défense

Présentation par le président Pastor du projet de protocole du Général de corps d'armée G. Ladeveze concernant l'information à dispenser aux conseillers municipaux en charge des questions de défense.

Le président propose d'inviter, à un prochain Conseil d'Administration de l'Association, le colonel de gendarmerie pour expliquer aux élus l'organisation et le fonctionnement des gendarmeries sur le territoire départemental.

Associations sportives : Droits et Devoirs

La Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS) du Tarn a produit une affiche rappelant les différents thèmes législatifs concernant les clubs sportifs.

Cette affiche est disponible auprès de la DDJS du Tarn.

Contact : 05.63.43.24.00

Attention au feu !

Le Tarn connaît aujourd'hui une période de forte sécheresse. Afin de préserver l'environnement et d'éviter de nombreux incendies, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Tarn rappelle que l'arrêté préfectoral du 2 février 1999 relatif à la prévention des incendies d'espaces naturels combustibles interdit tout feu entre le 15 mai et le 15 octobre. Par ailleurs, le SDIS attire l'attention de chacun sur le respect des consignes élémentaires suivantes :

- ne pas jeter de mégots,
- débroussailler les alentours des maisons
- ne pas allumer de barbecue sur des espaces naturels combustibles (landes, friches, maquis ou garrigue),
- signaler sans délai toute fumée suspecte aux sapeurs-pompiers (tél. : 18 ou 112).

Commission Juridique

Présenté par le vice-président Casimir Belda

Centre français d'exploitation du droit de copie (CFEDC)

Le centre français d'exploitation du droit de copie a proposé aux maires de conclure des contrats mettant à la charge des communes les droits de reprographie des œuvres qui sont reproduites dans les écoles du 1^{er} degré, selon un tarif imposé. L'AMF s'est élevée contre ce procédé estimant que ces frais relevaient d'un financement par l'éducation nationale et non pas par les communes.

Le Conseil d'Etat a rendu un avis aux termes duquel cette charge incomberait aux communes. L'AMF observe que le Conseil d'Etat a fondé son avis sur le fait que le législateur, à l'inverse des régions et des départements n'aurait pas entendu décharger la commune du financement des dépenses pédagogiques, c'est pourquoi elle va engager toutes démarches utiles y compris au plan législatif pour faire cesser cette discrimination qu'elle juge inadmissible.

Dans l'attente l'AMF conseille à tous les élus de ne prendre aucun engagement avec le CFEDC.

Organisation des fourrières

Les communes ont en charge les fourrières, la DSV ne se chargeant que du contrôle.

Dans le département existent quatre fourrières-chenils à Albi, Castres, Aussillon et Le Garric.

La difficulté vient de ce qu'un amalgame est fait entre la partie fourrière et la partie refuge. Il a été rappelé aux élus que la subvention communale ne doit aller qu'à la partie fourrière même dans l'hypothèse, souvent logique, où fourrière et refuge sont concentrés dans un même bâtiment.

Les deux activités doivent être financièrement séparées pour cette bonne raison qu'au bout de huit jours la gestion qui était publique va devenir privée.

Il a été également précisé que les activités devaient être séparées d'un point de vue matériel dans le but d'éviter toutes contaminations.

La loi donne la possibilité de se regrouper pour fonder une fourrière commune étant précisé que le régime de l'autorisation au titre des installations classées n'intervient qu'à partir de 50 chiens. Entre 10 et 49 chiens s'applique le régime de la déclaration. Jusqu'à 9 chiens il n'y a pas de réglementation spécifique en sorte que dans les petites communes la gestion de la fourrière pourrait être confiée à un agriculteur lequel

ne serait tenu que de respecter le règlement sanitaire départemental.

A l'issue de la réunion les parties sont convenues de proposer un modèle d'installation de fourrière comportant les normes minimales ainsi qu'un modèle de convention que la commune pourrait conclure dès lors que le service de fourrière serait délégué. Les prescriptions techniques applicables aux chenils, chatteries, fourrières et élevages d'animaux de compagnie ont été communiquées aux élus, le modèle de convention va l'être très prochainement.

Réunion avec les concessionnaires de réseaux

Notre Association, les services de l'Etat compétents, et les présidents de syndicats concessionnaires de réseaux se sont rencontrés dans le but de permettre aux communes et aux syndicats de trouver, clairement exprimées dans les statuts des syndicats, des possibilités de partenariat permettant de répondre aux questions essentielles qui sont :

- qui décide de faire des travaux ?
- qui réalise les travaux ?
- qui paie les travaux ?

La question du financement des travaux réalisés par les syndicats compétents en matière de réseaux implique nécessairement des modifications statutaires à prévoir.

Elles seront soumises à l'appréciation des élus dans un document en cours d'élaboration, et qui fera l'objet d'une communication lorsqu'il sera achevé.

La filière porcine

Le 11 avril dernier a été signé par Mr le Préfet, Mr le Président de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, Mr le Président du Conseil Général du Tarn et Mr le Président de la Chambre d'Agriculture un protocole de concertation sur la filière porcine, résultat d'une démarche initiée en octobre 1999 dans un contexte où les éleveurs perdaient confiance dans l'avenir, et où les risques de mécontentement du voisinage se faisaient de plus en plus sentir.

A partir d'un rappel réglementaire succinct ce protocole se propose de donner des recommandations pour la conception des projets, le suivi et le contrôle des réglementations.

Il se place dans le cadre d'une production porcine de qualité s'appuyant sur la qualité du produit, des conditions d'élevage et de l'environnement notamment grâce au respect de bonnes pratiques d'épandage.

Ce document vise enfin à rétablir la confiance entre les acteurs concernés, éleveurs, consommateurs, résidents du voisinage des élevages et protecteurs

Document de gestion de l'espace agricole et forestier

Ce document a pour objectif de contribuer à la mise en place d'une gestion équilibrée et organisée de l'espace rural visant une utilisation de l'espace qui permettrait la satisfaction des différents usages et leurs développements, dans un respect mutuel.

Il s'agit en particulier de contribuer à l'équilibre forêt-agriculture, de concilier le développement de l'agriculture et celui des autres activités économiques, et de permettre une extension raisonnée de l'urbanisation, compatible avec les activités agricoles existantes ou potentielles.

L'arrêt des pratiques de dispersion de l'habitat en milieu rural, constituant un objectif prioritaire pour le Département.

Après approbation, une publication devrait intervenir dans la première quinzaine du mois de septembre prochain.

Commission Politiques Territoriales

Présenté par Laurent Gros, maire de Lautrec

Les problèmes que pose l'urbanisation rapide de l'ouest du département.

L'ouest du département s'urbanise rapidement sous les effets du développement de l'agglomération toulousaine. L'autoroute A68 a permis le développement économique mais aussi l'installation de populations dans de nombreuses communes autour de l'axe Toulouse-Albi.

Ces mouvements de population provoquent une demande forte de terrains à bâtir pour des populations qui travaillent en zone urbaine.

Cette augmentation de la demande entraîne une hausse très importante des prix de l'immobilier et donc réalise de fait une réelle sélection des nouveaux arrivants par les niveaux de revenus et donc aussi par l'âge.

De plus, souvent, le maintien de la population locale aux conditions plus modestes est pénalisé d'autant que l'offre de locatif est quasi inexistante.

Commission Europe

Présenté par Henry Feral, maire de Puycelis

Participation aux Comités Départementaux de Sélection des projets éligibles aux divers fonds européens.

Projet prochain de deux réunions départementales sur le thème des Fonds Européens.

Ces réunions sont organisées avec le concours de Elie Spiroux, directeur de l'association Midi-Pyrénées Europe, la participation de la préfecture du

Présence postale

Mr Leclercq, directeur de La Poste, a été invité à exprimer devant les élus les nouvelles orientations stratégiques de la poste, le but étant de concilier deux logiques, d'une part la logique d'entreprise à laquelle la poste est confrontée, d'autre part la logique du maintien des services publics à laquelle les élus sont attachés.

Mr Leclercq a fait état des conventions que La Poste se propose de conclure soit avec les communes, soit avec des commerçants qui en font la demande, précisant que dans certains cas ce type de convention poste/commerçant était de nature à apporter une solution aux problèmes de la présence postale sur le territoire communal.

Mr Leclercq a été invité à rendre compte de la consultation actuellement menée par la poste, par une présentation devant le groupe de travail de l'association des maires du Tarn.

Ce phénomène a un effet de blocage de la mixité sociale, mixité des générations et des niveaux de vie qui peut tendre à marginaliser les populations locales et agricoles.

En conséquence, les charges de fonctionnement des communes augmentent de manière mécanique et rapide avec les nouveaux arrivants. Augmentation des charges liées à l'entretien des routes, l'assainissement, les dessertes, les ramassages, la garderie, les bâtiments scolaires...

Ces turbulences migratoires ont aussi un fort impact sur la structuration et l'aménagement de notre territoire en particulier :

- L'accueil scolaire de la petite enfance
- La politique du logement
- Les maisons de retraite

La commission prévoit de se réunir afin de prendre toute la mesure des difficultés qu'entraîne pour les élus cette situation.

Tarn et du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

L'objet de la réunion se veut pratique.

Informar les communes sur les possibilités de financer certains projets à l'aide de fonds européens. Faciliter les procédures d'accès des communes à ces fonds.

Brèves

Le Plan Tarn 2002-2012

Le projet a été soumis à l'attention des élus et approuvé en commission.

La signature du document définitif a eu lieu le 26 avril 2003.

La Filière Bois

Une réunion d'information et de concertation est prévue le 2 Juillet à 14h30 à Brassac. L'objectif est avant tout d'informer et de sensibiliser les élus par rapport aux enjeux du développement de la filière bois-forêt tarnaise.

La perspective sera évoquée de la mise en place d'une commission d'élus concernés cette commission pourrait conduire à l'établissement d'un code de bonnes conduites, en vue d'améliorer la concertation des différents acteurs au service des développements attendus.

Projet de « mutualisation » du SDET

Le SDET a entrepris une démarche de « mutualisation » auprès des élus, et de l'association des maires.

La mutualisation correspond à un transfert de compétences demandé aux syndicats primaires, aux communes libres qui permettrait aux syndicats d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets ; les syndicats primaires et les communes restant en charge de l'expression des besoins et du contrôle final de la prestation.

EQUAL

Egalité des chances et développement local dans le nord du Tarn.

Egalité des chances entre les hommes et les femmes et plus particulièrement sur le thème de la « conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle ».

Ce projet EQUAL mobilise les partenaires du développement économique et social (associations de développement du Ségala et du GREAVI, Centre Social du Puy St Georges, Formation en Ségala et le CIDFF 81) sur les communes du Carmausin, du Ségala, du Cordais et du Causse Nord-Ouest du Tarn.

Contact : Christian Bruhat

Tel.: 05.63.36.87.01

Opération Discobus

Participation de l'association des élus au financement, à hauteur de 7.622 euros, de l'opération Discobus, menée en partenariat avec le Conseil Général.

Commission Environnement

Le Président Pastor propose à Jean-Louis Deljarry, Maire de Labruguière de représenter l'association des maires et des élus locaux du Tarn auprès de l'AMF, à sa commission environnement.

Commission Formation

Présenté par Tany Gonzalez, maire d'Almayrac

Le bilan dressé concernant le programme de réunions décentralisées en soirée 2002-2003 apparaît comme positif et encourageant. En effet la fréquentation observée a été en moyenne de plus de 55 élus par séance sur les 35 réunions programmées, preuve s'il en était besoin que les thèmes retenus correspondaient à vos attentes. De plus la première « rencontre d'adjoints et conseillers délégués » consacrée au « Tourisme » qui a eu lieu le 23 avril à Lautrec a bien respecté l'esprit d'échange d'expérience qui avait été souhaité. Cette formule innovante sera donc proposée à nouveau très rapidement sur d'autres délégations restant encore à définir.

La Commission a décidé de proposer un programme 2003-2004 avec un accent assez marqué sur la communication, élément incontournable de la vie d'une commune, qu'elle soit orale ou écrite. Les thèmes retenus devraient se décliner autour de 3

modules principaux : l'Administration communale et intercommunale (avec la gestion de la voirie, celle du personnel communal et les relations avec les procureurs de la République), les Finances locales (avec un thème relatif au fonctionnement de l'aide sociale et en particulier l'APA) et le module communication (la mise en réseau des communes du Tarn et l'Internet, la prise de parole en public, les relations avec les médias et l'élaboration du journal communal). La « Décentralisation » sera à nouveau abordée avec un volet institutionnel et un volet financier. Le calendrier est actuellement à l'étude et vous recevrez la traditionnelle plaquette dès la rentrée de septembre.

Enfin concernant les relations transfrontalières et les déplacements d'Elus, vous serez dès le début de l'été destinataires de l'invitation au Congrès National ; un projet de voyage d'étude dans un pays européen est aujourd'hui en réflexion.

Commission Communication/Documentation

Présenté par la vice-présidente Claudie Bonnet

Rapport d'étape sur le projet de la mise en réseau numérique des communes du Tarn.

Le projet de réalisation du site de l'association, et de mise à disposition des services avance. Afin de rendre la démarche plus concrète, la commission a retenu la voie de l'expérimentation du site auprès des élus.

Au sein de l'association, nous avons procédé à l'analyse des services que nous apportons aux élus et fait l'inventaire de ceux qui sont transposables sur un site.

Ensuite, nous avons établi un questionnaire que nous avons envoyé aux communes du groupe de pilotage afin de mieux connaître les intervenants et de faire un état des lieux de leur équipement informatique et Internet.

Nous leur avons aussi demandé une réflexion sur les contenus possibles du site à partir de quelques propositions.

L'analyse des réponses nous a permis d'établir une première version du cahier des charges du site de l'association des maires, qui a été examinée et validée lors d'une réunion qui rassemblait la commission communication et le comité de pilotage.

Ce cahier des charges a été transmis à la Sem e-Tera en vue de la réalisation d'une maquette de site.

Aussitôt que possible, et afin de mieux sensibiliser les élus, nous entrerons dans une phase d'expérimentation. Des réunions seront organisées afin de présenter la maquette aux élus et de s'assurer que le site correspond bien à leurs attentes.

Parallèlement, l'association fait le point sur le financement des matériels de réception satellitaire auprès de l'Etat (DGE) et des Fonds européens (FEDER).

Commission Finances

Présenté par Jean Richard, maire de Saint Salvy de la Balme

►Présentation des comptes 2002: bilan et compte de résultat par notre Commissaire aux Comptes Mr Deutchmeyer du cabinet KPMG.

►Présentation du budget 2003 par le président de la commission Finances.

►Le Président Jean-Marc Pastor rappelle les modalités de la nouvelle convention triennale de fonctionnement passée avec le Conseil Général.

Brèves

Programme de formation 2003-2004

Voici la liste des thèmes qui seront abordés lors des séances de formation de l'année à venir :

- ⇒ La gestion de la voirie
- ⇒ Le fonctionnement de l'aide sociale et l'APA
- ⇒ La mise en réseau des communes, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication
- ⇒ La réalisation d'un journal communal
- ⇒ Le procureur de la république et ses relations avec les élus locaux
- ⇒ Les relations avec les médias
- ⇒ La décentralisation : aspects institutionnels
- ⇒ La décentralisation : aspects financiers
- ⇒ La gestion du personnel communal
- ⇒ La prise de parole en public
- ⇒ La loi de finances 2004 et son implication budgétaire pour les collectivités locales

Agenda du maire

Finances

- ⇒ Préparation d'un budget supplémentaire.
- ⇒ Délibérations fiscales éventuellement nécessaires pour 2004. (Depuis cette année elles doivent être adoptées avant le 1er octobre et non plus avant le 1er juillet).
- ⇒ Etat de la consommation des crédits budgétaires durant le premier semestre.
- ⇒ Tarifs municipaux pour l'année scolaire 2003-2004

Affaires générales

- ⇒ Liste préparatoire de la liste annuelle du jury de la cour d'assises.

- « L'Elu Tarnais : Bulletin interne de liaison de l'association des maires et des élus locaux du Tarn » -

« Maison des communes » - 188, rue de Jarlard - 81000 Albi

☎ 05 63 60 16 30 - 📠 05 63 60 16 31 - ✉ maires.81@wanadoo.fr - ISSN 1639 - 2566